

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1868

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE 13 BIS

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« deux »,

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

Le délai de 2 ans pour réviser la cartographie est beaucoup trop court. A peine la cartographie aura été arrêtée qu'une nouvelle procédure sera lancée pour la réviser, sans avoir aucun recul, aucun bilan de l'impact de la précédente.